



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2156

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2156**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" est une université confédérale avec un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle ambitionne de faire du site universitaire de Lyon/Saint Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur à horizon 2020.

Dans le cadre de la présente délibération, la Métropole de Lyon souhaite accompagner la COMUE "Université de Lyon" dans la réalisation de son programme d'actions 2017, dans le prolongement de son engagement depuis 2008.

II - Objectifs

Depuis 2008, la Communauté urbaine, puis la Métropole de Lyon et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole, ce qui s'est concrétisé au travers de plusieurs conventions annuelles. De nombreux projets ont ainsi pu être réalisés, en cohérence avec la stratégie définie par le schéma de développement universitaire : la démarche Métropole des savoirs initiée par la Communauté urbaine en lien avec l'Université de Lyon, mais également avec le projet de site, les grands projets portés par l'Université de Lyon (plan Campus, programme avenir Lyon Saint Etienne-PALSE-, etc.), le contrat de plan État-Région (CPER), le schéma directeur de la vie étudiante et les nouvelles compétences de l'Université de Lyon, avec la mise en place de la COMUE "Université de Lyon".

En 2012, la Fondation pour l'Université de Lyon a été créée avec, pour vocation, de favoriser les avancées en connaissance scientifique, la recherche et l'innovation. La Fondation a pour rôle opérationnel l'accompagnement des projets transversaux visant à accroître l'attractivité de l'Université de Lyon garantissant l'utilisation des fonds de différents programmes qui lui sont confiés (programme investissements d'avenir en particulier). Dans ce cadre, elle se voit confiée un certain nombre de projets et opérations par l'Université de Lyon.

Par délibération n° 2016-1513 du 19 septembre 2016, la Métropole de Lyon a adopté son programme de développement économique sur la période 2016-2021 dans lequel la place et le rôle de l'Université sont réaffirmés sur les champs de la Métropole apprenante, fabricante et attirante.

III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération n° 2016-1299 du 27 juin 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 454 000 € au profit de la COMUE "Université de Lyon" dans le cadre de son programme d'actions 2016, dont les éléments de bilan sont les suivants :

1° - Accroître la visibilité et l'attractivité du site, notamment à l'international

L'Université de Lyon a poursuivi en 2016 le déploiement des actions de coopération universitaire au sein de son alliance internationale et le renforcement de sa notoriété dans le paysage de l'enseignement supérieur et la recherche à l'international.

3 nouveaux accords-cadres ont été signés sur les thématiques suivantes :

- médecine et humanité avec la Chine et le Canada,
- l'entrepreneuriat étudiant avec le Canada,
- renouvellement de l'accord sur l'unité mixte de recherche internationale UMI-LN2 avec le Canada.

7 colloques scientifiques internationaux ont été organisés, et la coopération avec les partenaires japonais a été renforcée.

L'espace Ulys, chargé de concevoir et d'animer les dispositifs d'accueil des doctorants et chercheurs internationaux présents sur notre territoire, a poursuivi son développement en développant son offre de services. 1 014 scientifiques internationaux ont eu accès aux services de l'espace Ulys en 2016. Une offre de visites socio-économiques en lien avec la Métropole a été initiée en 2015. Elle vise à mettre en relation les acteurs économiques du territoire et les chercheurs étrangers présents à Lyon. Ce dispositif s'est poursuivi en 2016.

Le Collegium de Lyon a connu une nouvelle impulsion en 2016 avec l'installation des chercheurs dans la résidence dédiée et l'aménagement d'un espace de travail au sein de pépinière Tony Garnier. Le recrutement des participants est également orienté sur les thématiques de recherche du site universitaire.

Enfin, l'Université de Lyon a été présente et/ou a contribué à l'accueil d'événements scientifiques de haut niveau (Rendez-vous Carnot, Biovision, colloque international de physique statistique "StatPhys", etc.).

2° - Contribuer au développement économique et dynamiser l'écosystème d'innovation de la Métropole

Concernant la promotion du doctorat auprès des entreprises, le dispositif "Doctor'Entreprise", qui vise à faire se rencontrer des entreprises ayant des offres de thèses et des futurs doctorants, s'est largement développé, avec une augmentation du nombre de recruteurs présents aux "rendez-vous de l'emploi".

Un catalogue de 72 formations transversales, dispensées tout au long de la thèse, est proposé aux étudiants.

Le projet de fabrique de l'innovation, inscrit dans sa partie immobilière dans le cadre du CPER 2015-2020, a été ciblé sur les aspects de conception et de faisabilité. Un chef de projet a été recruté, et des groupes de travail ont été mis en place pour affiner le programme.

Concernant l'entrepreneuriat, le dispositif Booster "l'esprit d'entreprendre" de Lyon Saint Etienne (Beelys) a amorcé une stratégie de valorisation des actions des établissements avec l'objectif de les valoriser et de les partager. La plateforme Beelys qui regroupe du e-learning (7 modules d'enseignement sur l'entrepreneuriat), des ressources d'informations et un réseau social d'incubation a été mise en service.

Le diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) s'est poursuivi avec la 3° promotion d'étudiants entrepreneurs (174 étudiants). Ce diplôme innovant est délivré par l'Université de Lyon et implique 6 établissements ainsi que des entreprises du territoire.

Depuis la mise en œuvre du dispositif Beelys en 2014, 106 entreprises ont été créées par des étudiants-entrepreneurs.

3° - L'Université de Lyon, acteur de la stratégie de développement de la Métropole

La démarche partenariale s'est accrue et a permis d'avancer dans la mise en œuvre opérationnelle du schéma de développement universitaire (SDU) : formalisation du projet stratégique du Campus LyonTech-La Doua qui a, notamment, donné lieu à un cahier "LyonTech-La Doua 2025 - Territoire d'innovation", projet de redéveloppement du Campus de Porte des Alpes (groupes de travail, réflexion stratégique de programmation).

Le "club des opérateurs" a été lancé, permettant de faire travailler sur le projet les porteurs d'offre d'innovation du campus.

En matière de vie étudiante, un schéma directeur de la vie étudiante a été adopté pour la période 2016-2020.

Concernant l'accueil des étudiants, la maîtrise d'ouvrage du Student Welcome Desk - SWD (anciennement espace multiservices étudiants) est assurée par l'Université de Lyon. Le dispositif a été recentré sur l'accueil des étudiants internationaux avec 2 missions principales : le renouvellement des titres de séjour et un espace d'information et d'accompagnement des démarches (santé, culture, transport, logement). Le SWD a accueilli plus de 6 000 visiteurs en 2016.

Un "fonds d'initiative étudiante" a été mis en place ainsi qu'un observatoire de la vie étudiante à l'échelle du territoire.

Sur l'action "Métropole des Savoirs", les 10ème et 11ème éditions de "Et si on en parlait" ont eu lieu. Il s'agit d'un dispositif de dialogue et de débat sciences-société. De nombreuses thématiques ont été abordées autour de la prévention du cancer et du langage sous différentes formes (projection-débat, visites de laboratoires, conférence, etc.), donnant lieu à la rédaction d'articles et vidéos de synthèse des échanges, accessibles en ligne.

La plateforme Pop Sciences, plateforme collaborative destinée à promouvoir le dialogue sciences-société, a été conçue et sera lancée en 2017.

Concernant le soutien au laboratoire d'excellence "intelligence des mondes urbains" (IMU), 4 nouveaux projets pluridisciplinaires avec la Métropole ont été sélectionnés en 2016. Ces projets traitent de problématiques urbaines variées, dont les thèmes phares de la Métropole : la nature en ville, la mobilité, la ville intelligente.

IV - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Il est proposé que le soutien de la Métropole à la COMUE "Université de Lyon" s'articule autour des axes développés dans le cadre du programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole :

1° - Métropole apprenante / Université référente

La Métropole apprenante doit répondre efficacement à l'enjeu majeur de la production, de la diffusion et du partage des savoirs, tout au long de la vie, des hommes et des organisations.

Ce défi doit mobiliser tout autant les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'Université aux grandes écoles, que les entreprises face à leurs besoins de formation et d'innovation.

Ainsi, l'Université de Lyon doit intervenir sur le développement des formations en adéquation avec les besoins du territoire : agir sur les métiers en tension dans le numérique, valoriser l'offre de formation, agir sur la formation des doctorants.

L'Université de Lyon constitue l'un des leviers de la stratégie de la collectivité dans une optique de développement de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat. Sur le champ de l'entrepreneuriat étudiant notamment, le site de Lyon compte parmi les meilleurs (20 % des étudiants entrepreneurs au niveau national sont des étudiants lyonnais) et il s'agit de conforter ce dynamisme en 2017.

L'Université de Lyon doit également répondre à l'enjeu de valorisation du potentiel de recherche du site auprès du territoire. Les actions "sciences et société" ont ainsi pour objectif de favoriser le dialogue entre la société civile, les entreprises et les chercheurs. La plateforme "Pop Sciences" destinée à la visibilité et à l'accessibilité des travaux de recherche réalisés sur le site universitaire sera mise en ligne en 2017. Le programme "Et si on en parlait" est reconduit avec pour thématique "la recherche dans 10 ans" et "les grandes migrations".

Le soutien au laboratoire d'excellence "intelligence des mondes urbains" se poursuit au travers de projets de recherche (EPOC sur l'observatoire du climat, etc.), d'évènements scientifiques ou de la chaire Habitat.

2° - Métropole fabricante / Université innovante

Pour que les projets se créent et se concrétisent à Lyon, la Métropole doit permettre à tous les talents et énergies de se révéler et de se mettre en mouvement. La Métropole fabricante, c'est la Métropole de tous les entrepreneurs qui conçoivent, innovent et produisent.

La Métropole souhaite ainsi convaincre l'ensemble des acteurs et porteurs de projets que le territoire lyonnais est, par excellence, celui où tout est possible pour créer et faire grandir ses activités industrielles, tertiaires, créatives, etc.

La structuration des campus, telle que définie dans le SDU, est désormais inscrite et intégrée dans l'écosystème territorial. Il s'agit de réaffirmer le SDU comme outil de la gouvernance partagée du site entre la Métropole et l'Université.

Le projet de fabrique de l'innovation, financé dans le cadre du CPER 2015-2020 dans sa dimension immobilière, incarne le renforcement des capacités d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Université de Lyon. L'élaboration du modèle économique, la création d'un label "fabrique de l'innovation" et le déploiement de pré-fabriques (LyonTech-la Doua et Manufacture des tabacs) doivent se dérouler en 2017.

3° - Métropole attirante / Université accueillante

La Métropole attirante, c'est affirmer Lyon comme une Métropole singulière, accueillante, influente et épanouissante.

Face à des compétiteurs de mieux en mieux organisés et des ressources financières à optimiser, la Métropole doit garder un temps d'avance pour rester attractive vis-à-vis de toutes ses cibles : entreprises, touristes, étrangers, talents, étudiants, organisateurs d'événements, délégations étrangères, etc.

Pour attirer, Lyon doit être lisible, visible en France mais aussi à l'étranger, en faisant des choix audacieux qui la différencie, en animant et pénétrant des réseaux d'influence clés, en déployant localement et internationalement des initiatives originales sur le fond comme sur la forme.

Il s'agit en premier lieu d'agir sur la qualité de vie étudiante. Dans le cadre de la "vie étudiante", l'Université de Lyon est à nouveau maître d'ouvrage pour l'organisation du "Student welcome desk" (anciennement espace multiservices étudiant) lors de la rentrée universitaire. Le fonds de soutien aux initiatives étudiantes fera l'objet de nouvelles modalités et de thématiques communes à l'Université de Lyon et à la Métropole.

Il s'agit de conforter et renforcer le positionnement du site universitaire à l'échelle européenne et internationale, notamment au travers des actions menées dans le cadre du PALSE.

L'Université de Lyon poursuivra son action dans le cadre de "l'alliance internationale" destinée à la coopération avec le Japon, la Chine, le Canada, le Brésil et le plateau lémano-transalpin.

Le soutien de la Métropole portera également sur la définition d'une nouvelle ambition pour le Collegium de Lyon, laquelle doit conduire à une meilleure visibilité et lisibilité des chercheurs accueillis et des travaux qu'ils conduisent.

Concernant la politique d'accueil de grands événements, l'Université de Lyon va participer, notamment, au Forum Biovision, à l'organisation de l'évènement www2018 à Lyon, aux entretiens Jacques Cartier. Cela constitue des éléments d'attractivité et contribue à la notoriété du site universitaire.

"L'espace Ulys" a vocation à l'accueil des scientifiques internationaux au travers d'une offre de services (enseignement de la langue française, intégration sociale et culturelle), renforcée pour les chercheurs de renommée internationale. Des actions communes ont été engagées en 2015 avec la Métropole et se poursuivent depuis. En 2017, les rencontres avec les acteurs économiques du territoire seront renouvelées.

Pour l'ensemble des actions soutenues par la Métropole, l'Université de Lyon s'engage à faire mention et référence au partenariat engagé avec la collectivité.

Plan de financement prévisionnel

Nature de l'action	Subvention Métropole (en €)
1/ Métropole apprenante/Université référente	155 000
développement des formations	20 000
Beelys : Entrepreneuriat-étudiant	70 000

Nature de l'action	Subvention Métropole (en €)
sciences et société	40 000
professionnalisation des doctorants	10 000
Labex "intelligence des mondes urbains"	15 000
<i>2/ Métropole fabricante/Université innovante</i>	<i>100 000</i>
schéma de développement universitaire	5 000
Campus LyonTech-La Doua	70 000
fabrique de l'innovation de Lyon	25 000
<i>3/ Métropole attirante/Université accueillante</i>	<i>195 000</i>
vie étudiante	20 000
logement étudiant	20 000
alliance internationale et promotion du site à l'international	35 000
espace Ulys : dispositif d'accueil des chercheurs étrangers	30 000
Collegium de Lyon	40 000
soutien aux actions évènementielles	40 000
promouvoir Lyon auprès des étudiants et des talents	10 000
TOTAL	450 000

Ainsi, pour permettre la réalisation de ce programme d'actions, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à la COMUE Université de Lyon à hauteur de 450 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 450 000 € au profit de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" pour son programme d'actions 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et COMUE "Université de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 657382 - fonction 23 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.